

## L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique : *Le Gymnaste* (1859-1887)

Grégory Quin  
Gil Mayencourt

### Résumé

Cet article vise à décrire l'émergence d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique à travers la trajectoire singulière de Fritz Dufresne, promoteur de la gymnastique dans le canton de Vaud et fondateur du journal *Le Gymnaste* (1859). Placé dans le contexte d'un essor de la gymnastique tiraillé entre dynamiques « fédérales » et tensions « cantonales », la contribution questionne le statut « d'organe officiel » dans l'institutionnalisation de la pratique.

L'engagement de Fritz Dufresne (1837-1892) au sein des sociabilités gymniques vaudoises, romandes et helvétiques est singulier comme en atteste la nécrologie publiée dans la *Feuille d'Avis de Vevey* en avril 1892 :

« Sa compétence en matière de gymnastique le fit appeler à fonctionner, à diverses reprises, comme membre du jury, dans nos concours suisses. Membre d'honneur de la société fédérale de gymnastique, tour à tour moniteur, président et membre d'honneur de la section de Vevey, rédacteur du *Gymnaste* quand celui-ci paraissait dans notre ville, M. Dufresne laissera un grand vide au sein de nos sociétés de gymnastique dont il avait su se faire aimer et apprécier »<sup>1</sup>.

De fait, Dufresne s'illustre dans l'établissement des premiers relais 'médiatiques' de la gymnastique qui concorde avec le développement majeur de cette dernière dans le dernier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>2</sup>.

De fait, cet essor peut être observé dans l'accroissement conjoint du nombre de gymnastes et de sections<sup>3</sup> locales dédiées à la pratique<sup>4</sup> tout comme dans l'émergence d'un vrai soutien politique à travers l'introduction d'une gymnastique militaire pour les troupes à partir du début des années 1860 et l'avènement d'une obligation fédérale de l'enseignement de la gymnastique à l'école dès 1874<sup>5</sup>. Cependant, c'est aussi par la diffusion progressive d'une presse, ici institutionnelle, que la gymnastique entre dans les esprits et acquiert une dimension « nationale ». Si l'imprimerie peut être considérée comme « la mère des langues nationales »<sup>6</sup>, force est de constater que la presse doit être considérée comme la matrice de la construction des « sports nationaux » et d'une communauté nationale « imaginée » de pratiquants, pour

---

<sup>1</sup> *Feuille d'Avis de Vevey* du 25.04.1892.

<sup>2</sup> Les recherches présentées dans cette contribution ont été réalisées dans le cadre du projet « La Fabrique des sports nationaux », financé par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique (n° 182399). A ce sujet on lira : Philippe Vonnard, Gil Mayencourt, Hans-Dieter Gerber, « 'La Fabrique des sports nationaux'. Etudier l'émergence d'une élite du sport suisse (1860-1930) », in *STAPS*, 125/3, 2019, pp. 151-163. Nous remercions Messieurs Jean-François Martin et Philippe Vonnard pour leur appui dans la construction de ce travail. Nous remercions aussi Madame Monique Schneider et Monsieur David Auberson pour leurs relectures préparatoires.

<sup>3</sup> Dans cet article, nous utilisons le terme de « section » employé par les gymnastes de l'époque pour parler de leur société ou club. Au sujet de la dynamique associacionniste helvétique du 19<sup>ème</sup> siècle, on lira : Hans-Ulrich Jost, « Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz », in *Traverse*, 5, 1998, pp. 33-44.

<sup>4</sup> Gil Mayencourt, Grégory Quin, « From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique became a 'Gymnastic State' dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth from 1873 to 1907 », in *Frontiers in sports and active living*, en ligne, DOI : 10.3389/fspor.2021.563324

<sup>5</sup> Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: chez l'auteur, 1952.

<sup>6</sup> Guy Hermet, *Histoire des nations et des nationalismes en Europe*, Paris : Seuil, 1996, p. 79.

appliquer la formule de l'historien Benedict Anderson au champ des pratiques d'exercice corporel<sup>7</sup>. Ainsi, alors qu'ils sont concomitants à l'âge d'or de la presse écrite (1870-1910) voyant la lecture périodique diffuser dans toutes les strates de la société<sup>8</sup>, les premiers journaux « sportifs » soutiennent à la fois les dynamiques de démocratisation, mais aussi les processus d'institutionnalisation des pratiques<sup>9</sup>. Notons que les colonnes des journaux spécialisés et des bulletins officiels en question sont alors encore largement ouvertes aux comptes rendus des séances administratives et techniques des associations faitières, aux côtés de récits de Fêtes fédérale et cantonale, d'articles méthodologiques et de textes visant à défendre les bienfaits de la gymnastique. De plus, l'obtention du statut « d'organe officiel » d'une organisation compte, notamment au niveau du prestige du titre et de l'audience potentielle que ses membres représentent.

S'il ne nous appartient pas d'entamer ici une quête des origines de la presse sportive (ou gymnique), avec la parution de la *Schweizerische Turnzeitung* en 1858, les dirigeants de la gymnastique suisse (suisse-allemande) jouent un rôle pionnier dans cette étape – la *Deutsche Turnzeitung*, éditée à Leipzig dès 1856, est probablement une inspiration directe pour ceux-ci. La Suisse romande qui voit paraître *Le Gymnaste* dès 1859 n'est pas en reste – alors que l'avènement de la presse gymnique en France ne se fait qu'en 1868 avec *Le moniteur de la Gymnastique* (qui titre *Le Gymnaste* à partir de 1873)<sup>10</sup>. Ces considérations sont d'autant plus importantes que, sans verser dans des interprétations téléonomiques, ces mêmes titres vont perdurer jusqu'à nos jours, moyennant quelques évolutions dans leurs formes, leur production et leurs visées éditoriales. La matérialité de la presse gymnique suisse du XIX<sup>e</sup> siècle est cependant très éloignée de celle du « journal sportif » moderne. Son format réduit observe toutefois une augmentation caractéristique, de l'in-octavo (env. 15 sur 20 cm) à l'in-quarto (env. 20 sur 30 cm)<sup>11</sup>. Les numéros faiblement illustrés oscillent entre 10 et 16 pages et présentent une typographie sobre sur une colonne. Si les communications officielles sont toujours signées par les membres du Comité central de la SFG, l'anonymat ou la signature avec des initiales sont très fréquents. Le coût d'un abonnement annuel, quant à lui, se monte d'abord à 4 francs pour la *Turnzeitung* et à 5 francs pour *Le Gymnaste*<sup>12</sup>. S'il est compliqué de trouver des chiffres pour les tirages des premières décennies, la *Turnzeitung* tire à 1300 exemplaires en 1896 et *Le Gymnaste suisse* (anciennement *Le Gymnaste*, voir figure 7) à 750 exemplaires. A titre de comparaison, *La Pédale*, journal vélocipédique paraissant à Genève, tire à 3000 exemplaires la même année<sup>13</sup>.

A travers cette contribution, notre ambition est de souligner les dynamiques de l'émergence d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique, lesquelles seront appréciées à travers la trajectoire singulière de Fritz Dufresne, promoteur de la gymnastique dans le canton de Vaud et en Suisse romande, mais surtout fondateur et animateur du journal *Le Gymnaste* dès 1859. Autour de cette trajectoire, il s'agit donc aussi d'analyser l'essor de la gymnastique, entre dynamiques « fédérales » et tensions « cantonales », dans une période qui va voir la Société Fédérale de Gymnastique (SFG) installer un comité central permanent (dès 1870) et adopter un fonctionnement fédéraliste proche de l'État fédéral, avec l'intégration des associations

---

<sup>7</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national*, Paris : La Découverte, 1996.

<sup>8</sup> Alain Clavien, *La presse romande*, Lausanne : Antipodes & SHSR, p. 65.

<sup>9</sup> Hugh Dauncey, « Entre presse et spectacle sportif, l'itinéraire pionnier de Pierre Giffard (1853-1922) », in *Le Temps des médias*, 9, 2, 2007, pp. 35-46.

<sup>10</sup> Eugène Paz, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France*, Paris : chez l'auteur, 1881, p. 3.

<sup>11</sup> Alain Clavien, *op. cit.*, p. 54.

<sup>12</sup> A titre de comparaison, un menuisier romand gagne 3,50 francs par jour durant la décennie 1850-1860 : *Statistique historique de la Suisse*, <https://hssso.ch/fr/2012/g/3b>, consulté le 11.05.2021.

<sup>13</sup> M. Bühler, Paul Haller, H. Micheli, *La Presse suisse*, Berne : La Société de la Presse suisse, p. 267-318.

cantonales à partir de 1887<sup>14</sup>. Nous voulons ainsi appréhender, autour d'une biographie singulière<sup>15</sup> – pouvant être considérée comme de second plan au regard de l'historiographie existante<sup>16</sup> –, les ressources politiques, symboliques et plus 'sportives' mobilisées pour assurer le développement de la gymnastique<sup>17</sup>.

Pour conduire, nos analyses, nous nous appuyons sur une lecture continue, entre 1858 et 1887, des collections de la *Turnzeitung* et du *Gymnaste*, titres dans lesquels nous avons retenu les articles de Fritz Dufresne, les discussions relatives aux journaux eux-mêmes et les contributions ciblant le processus de 'nationalisation' de la gymnastique. Nous complétons cette lecture avec une mobilisation des documents de la Société fédérale de gymnastique (SFG) et de la Société cantonale vaudoise de gymnastique (SCVG)<sup>18</sup>, notamment les procès-verbaux des comités centraux et les rapports d'activités.

## L'itinéraire « gymnique » de Fritz Dufresne

D'origine bernoise, Fritz Dufresne démarre sa carrière professionnelle comme compositeur-typographe dans la maison Haller, considérée alors comme l'une des meilleures imprimeries de Berne<sup>19</sup>. Il occupe ensuite dès 1861, et ce jusqu'en 1890, la fonction de maître de gymnastique au Collège de Vevey où il remplace Ferdinand Wilhelmi, reparti la même année dans le Palatinat rhénan pour continuer sa carrière<sup>20</sup>. Dès son installation sur la Riviera, Dufresne va s'engager dans les cercles de la gymnastique.

Ainsi, il se retrouve rapidement au sein du comité de la Société Cantonale Vaudoise de Gymnastique (SCVG, 1858), en tant que membre entre 1861 et 1865, puis en tant que vice-président entre 1876 et 1880. Il est aussi présent dans le Comité d'organisation de la fête cantonale de gymnastique de Vevey en 1879 en tant que vice-président et responsable de la commission « gymnastique et engin »<sup>21</sup>. Il y est assisté par Edwin Sillig, alors directeur d'un collège privé, l'Institut Bellerive, dont l'engagement pour la promotion des activités physiques et sportives sera fondamental au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>22</sup>.

En parallèle de son investissement au niveau cantonal, Dufresne occupe une fonction de membre du comité central de la Société Fédérale de Gymnastique entre 1876 et 1879, alors que le comité est entré dans une nouvelle phase de son fonctionnement et que ses activités se dissocient de l'organisation des fêtes fédérales. Cependant, force est de constater que conformément aux usages de ce dernier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle, Dufresne est également actif sur

---

<sup>14</sup> Gil Mayencourt, « Tension entre patriotisme et 'immixtion de la Confédération' : la Société fédérale de gymnastique et l'instruction corporel du citoyen suisse (1862 - 1887) », in Ingrid Brühwiler, Rebekka Horlacher, Grégory Quin et Johannes Westberg (sous la direction). *La Fabrique des corps nationaux. Institutions, biographies et conceptions de l'éducation physique en Europe depuis le 19ème siècle*, Neuchâtel : Alphil, 2022 (sous presse).

<sup>15</sup> Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 44, n° 6, 1989, p. 1325-1336 ; Grégory Quin, « Genèse et structure d'un interchamp orthopédique (première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle) : contribution à l'histoire de l'institutionnalisation d'un champ scientifique », in *Revue d'histoire des sciences*, 64, 2, 2011, pp. 323-347.

<sup>16</sup> A l'inverse de Johannes Niggeler et d'autres figures de la SFG, aucune biographie posthume n'est produite à l'interne pour Fritz Dufresne. L'historiographie contemporaine ne le mentionne pas, à l'exception de Laurent Ballif dans *Les Bains de Vevey, Cent ans de « Bains Payes »*, Bière : Cabedita, 1997, p. 32-36.

<sup>17</sup> Grégory Quin, « Un professeur de gymnastique à l'hôpital. Napoléon Laisné (1810-1896) introduit la gymnastique à l'hôpital des Enfants malades (1847) », in *STAPS*, 86/4, 2009, pp. 79-91.

<sup>18</sup> Les archives de la SCVG sont conservées aux Archives Cantonales Vaudoises sous la côte PP468.

<sup>19</sup> « M. Fritz Dufresne », in *Journal de Vevey*, 26.04.1892 ; « Nécrologie », in *Feuille d'Avis de Vevey*, 25.04.1892.

<sup>20</sup> Gil Mayencourt, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) », in *RHV*, 128, pp. 45-58.

<sup>21</sup> *Nouvelliste Vaudois*, le 1.03.1879.

<sup>22</sup> Laurent Ballif, André de Giuli, « L'Institut Sillig, une création veveysanne », in *Annales Vibiscum*, 9, 2009, pp. 219-224.

le plan technique, à la fois comme membre de commissions techniques, comme formateur d'instructeurs de gymnastique et comme jury à l'occasion de concours.

En 1864, lors de l'assemblée de clôture de la fête cantonale de gymnastique de Nyon, il est désigné comme membre du jury de la prochaine édition et devient membre de la Société Suisse des Maîtres de Gymnastique à l'occasion de l'assemblée des délégués organisée à Zofingue la même année<sup>23</sup>. En 1867, il est membre du collège de juges de la Fête fédérale organisée à Genève, sur proposition du comité central de la fête<sup>24</sup>, avant d'exercer à nouveau en 1868 à Bellinzone, puis en 1870 à Liestal.

Outre ses engagements institutionnels, Fritz Dufresne est, de par sa maîtrise de la langue allemande, un véritable intermédiaire culturel pour la gymnastique suisse. En 1862, il traduit en français, avec Jean-Louis Lochmann de Morges, la méthode gymnique militaire *Anleitung zum Turnunterricht für die eidg. Truppen* rédigée par le *Turnvater* helvétique Johannes Niggeler publiée en 1862. Toujours avec Lochmann, il participe ensuite, en 1866, à la traduction d'un *Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles* par Niggeler.

Dufresne édite l'ouvrage chez un imprimeur veveysan et rédige une préface qui se termine en forme de déclaration d'intention pour la gymnastique suisse, dans un contexte belliqueux et réactionnaire qui voit « l'îlot libéral suisse » soumis à de fortes pressions internationales<sup>25</sup> :

« Puissions-nous contribuer à préparer à notre patrie des défenseurs robustes, sachant supporter la fatigue et les privations, et ne reculer devant aucun obstacle lorsqu'il s'agira de défendre ce que nous avons de plus précieux : le pays, la liberté et la famille ! »<sup>26</sup>

Enfin, il faut mentionner que l'intérêt de Dufresne pour l'exercice physique porte au-delà de la gymnastique puisqu'il devient, en 1862, le premier moniteur de natation des Bains d'Entre-Deux-Villes (à Vevey) qui ouvrent cette année-là. A ce titre, notons qu'il rédige en 1861 déjà un article dans le *Gymnaste* qui propose d'adjoindre la natation aux travaux de gymnastique<sup>27</sup>. Fritz Dufresne décède en 1892 d'une courte maladie alors qu'il exerçait encore au Collège de Vevey deux ans auparavant et laisse derrière lui une empreinte contrastée, entre honneurs et controverses.

## De la structuration d'une presse institutionnelle gymnique ...

### QUIN+MAYENCOURT 1 - Première page du premier numéro de la *Turnzeitung* en 1858

Typographe de formation, mais aussi traducteur comme nous l'avons déjà mentionné, Fritz Dufresne se distingue par son engagement pour le développement d'un organe de presse officiel de la gymnastique. Ainsi, dans la foulée des débuts la *Turnzeitung* en 1858 par Johannes Niggeler, il contribue au lancement du *Gymnaste*, journal d'abord publié à Genève puis imprimé chez Loertscher Frères à Vevey<sup>28</sup>, en « écho » à l'initiative du *Turnvater* bernois. Ainsi

<sup>23</sup> *Gazette de Lausanne*, le 22.06.1864 ; Archives de la SSMG, Documents du comité central pour les années 1858-1880, Liste des membres, p. 3. Ces archives sont déposées auprès du secrétariat de l'Association Suisse d'Education Physique Scolaire (ASEP).

<sup>24</sup> *Journal de Genève*, le 18.05.1867.

<sup>25</sup> Cédric Humair, *La Suisse et les puissances européennes : aux sources de l'indépendance (1813-1857)*, Neuchâtel : Alphil, 2018, p. 104.

<sup>26</sup> Johannes Niggeler, *Manuel de gymnastique pour les écoles de garçons et de filles*, Vevey : Lortscher, 1866, p. viii.

<sup>27</sup> Fritz Dufresne, « L'art de la natation », in *Le Gymnaste*, juin 1861, 12, p. 100.

<sup>28</sup> Laurent Ballif, *Les Bains de Vevey, Cent ans de « Bains Payes »*, op. cit., p. 36.

dans l'éditorial du premier numéro du *Gymnaste* en octobre 1859, la rédaction (on peut penser que Fritz Dufresne inspire les propos) souligne qu'il y a :

« huit mois, la rédaction allemande de la gazette suisse de gymnastique essaya de faire une traduction française et nous en envoya le premier numéro ; mais elle crut devoir en rester là. Cet insuccès nous fit craindre l'ajournement indéfini de la réalisation d'un projet de gazette française de gymnastique. »<sup>29</sup>

## QUIN+MAYENCOURT 2 - Première page du premier numéro du journal *Le Gymnaste* en 1859

Si la *Turnzeitung* de Niggeler s'impose comme un relais privilégié de la Société Fédérale de Gymnastique, ses contenus presque exclusivement germanophones peinent à franchir la Sarine, et c'est alors que le titre de Dufresne va se mettre à relayer les informations institutionnelles traduites en français. En effet, dès le numéro 3, en novembre 1859, le *Gymnaste* publie des annonces officielles destinées à l'ensemble des gymnastes de Suisse. En outre, des « nouvelles des sections [de la SFG] » qui sont publiées ne concernent pas uniquement des groupements romands et ouvrent ainsi un horizon national de lecture.

Dufresne cofonde son journal avec le président de la section de Genève en 1859 – il devient lui-même président et moniteur de cette dernière en 1860<sup>30</sup>. La rédaction du *Gymnaste* se déplace cependant dès le printemps 1861 à Vevey, suivant en cela la prise de fonction de son rédacteur dans le Canton de Vaud où la gymnastique rencontre un essor accéléré depuis le début des années 1850 (voir le graphique 1). Mensuel, *Le Gymnaste* possède une visée difficile à circonscrire pour ses premières années ; il oscille entre défense des intérêts de la Suisse romande et volonté de promouvoir une pratique aux ambitions nationales. De fait, cette presse gymnique participe alors à des débats sociaux et politiques dont l'intensité culminera autour de la révision de la Constitution entre 1872 et 1874<sup>31</sup>.

Malgré leur création à la fin des années 1850, la *Turnzeitung* et le *Gymnaste* mettent du temps à officialiser leur relation avec la SFG. En 1865, Johannes Niggeler propose lors de l'assemblée des délégués « deux journaux de gymnastique pour être les organes de la société »<sup>32</sup>. La question est renvoyée au Comité central du Locle<sup>33</sup>, mais semble difficilement gérable à une époque où les comités ont encore pour mission première l'organisation de la Fête fédérale suivante. A la fin de l'année 1868, au moment de remettre les affaires centrales au Comité de Bienne, un communiqué officiel du comité de Bellinzone résume la situation des organes officiels en ces termes :

« Enfin nous avons fait les démarches nécessaires auprès des rédacteurs du *Gymnaste* et de la *Schweizerische Turnzeitung* dans le but de pouvoir faire reconnaître ces deux journaux comme les organes officiels de la Société fédérale ; mais jusqu'à présent l'entente n'a pas été possible, et cette affaire sera par conséquent remise aux soins du Comité Central à Bienne. »<sup>34</sup>

<sup>29</sup> *Le Gymnaste*, octobre 1859, 1, p. 1.

<sup>30</sup> Edouard Magnenat, *Section fédérale de gymnastique Genève-ville. Centenaire (1843-1943)*, Genève : Roto-Sadag, 1943, p. 58.

<sup>31</sup> Olivier Meuwly, *19 avril 1874 : l'audace de la démocratie directe*. Lausanne : PPUR, 2013.

<sup>32</sup> Archives de la Société fédérale de gymnastique (ci-après « ASFG »), Assemblées des délégués, ordre du jour de l'Assemblée des délégués du 12.08.1865. Ces archives sont accessibles aux archives cantonales argoviennes.

<sup>33</sup> ASFG, Comité central du Locle, procès-verbal du 19.08.1865, p. 1.

<sup>34</sup> ASFG, Comité central de Bellinzone, circulaire du 15.12.1868, p. 2.

Les démarches n'ont donc toujours pas avancé, et dans la foulée *Il Ginnasta* (tessinoise) est proposée comme organe officiel à une Assemblée des délégués de 1869<sup>35</sup> (voir figure 2). La SFG finit cependant par reconnaître les trois journaux au début des années 1870 qui, outre le fait qu'ils peuvent se targuer de sous-titrer « organe officiel de la Société fédérale de gymnastique », sont désormais liés contractuellement à l'association. Le premier contrat prévoit que les rédactions reçoivent un subside de la SFG adaptable en fonction du nombre d'abonnés appartenant à l'association (voir Article 9 de la figure 4). Il laisse entrevoir toute l'importance d'un imprimé périodique dans la gestion administrative de la Société fédérale. Le rapport annuel de la SFG pour 1874 montre que la *Turnzeitung* compte 40 abonnements émanant de sections de la SFG (69 exemplaires distribués par numéro) et que *Le Gymnaste* en compte 42 (120 exemplaires distribués par numéro). Ce dernier semble donc être l'organe officiel le plus lu dans les rangs de la SFG<sup>36</sup>.

1. La rédaction ..... s'engage à publier dans son journal, sans y apporter de changements, toutes les décisions, arrêtés, procès-verbaux, etc. qui lui seront transmis à cet effet par le Comité central de la Société fédérale suisse de gymnastique.
2. Les communications du Comité central devront, dans la règle, être insérées dans les numéros périodiques du journal même.
3. Le Comité central détermine les publications qui devront paraître en suppléments spéciaux.
4. La rédaction est tenue à prendre ses mesures pour que les communications urgentes puissent paraître dans le délai fixé par le Comité central ou par son bureau.
5. La rédaction est tenue à servir le journal au prix de revient, aux membres du Comité central, les frais à la charge de la caisse centrale.
6. De même, la rédaction devra envoyer, dans les mêmes conditions, aux membres du jury et aux membres honoraires de la Société fédérale de gymnastique (pour autant que ceux-ci ne soient pas déjà abonnés au journal), les numéros et suppléments contenant des communications officielles du Comité central.
7. La rédaction fera parvenir au Comité central un relevé semestriel de ses abonnés.
8. La Caisse centrale de la Société fédérale de gymnastique rembourse, tous les 6 mois, à la rédaction du journal les frais d'impression des publications du Comité central, suivant l'espace absorbé par celles-ci dans le journal ou dans les suppléments. Cette bonification est basée sur le prix payé par la rédaction à son éditeur, pour l'impression du journal.
9. La rédaction recevra, pour assumer la direction du journal, pour soigner les traductions et les épreuves, une indemnité convenable, fixée par le Comité central. Cette indemnité pourra être supprimée, si un nombre suffisant venait à justifier une telle mesure.
10. Le Comité central a la faculté de traiter, s'il le juge opportun, avec d'autres imprimeries pour l'édition de publications volumineuses, telles que rapports, règlements, statuts etc.
11. Dans le cas où la publication de communications urgentes aurait été retardée outre mesure par la faute de la rédaction ou de l'expédition du journal, le Comité central pourra faire supporter à la rédaction une déduction pouvant aller jusqu'à la moitié des frais d'impression des publications respectives.
12. Le présent contrat a la durée d'une année et entre en vigueur le 1 janvier 1870. S'il n'est pas résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes, trois mois avant son expiration, il restera en vigueur pour l'année suivante.

**QUIN + MAYENCOURT 3 - Premier contrat entre la SFG et ses organes officiels (reproduit dans la plaquette des 75 ans de la Société fédérale, p. 20)**

Cependant, la question du coût des publications reste un problème majeur pour la SFG, comme le soulignent encore les discussions menées au sein du comité central à l'été 1876. A ce moment, les membres du comité – dont Niggeler ne fait plus partie depuis un an – veulent contraindre les journaux à des importants efforts financiers, et la SFG, souhaite faire des économies, autour des coûts liés aux organes officiels qui représentent 15% du total des dépenses annuelles<sup>37</sup>.

<sup>35</sup> ASFG, Comité central de Bienne, circulaire du 23.06.1869, p. 3.

<sup>36</sup> ASFG, Rapports annuels, rapport pour l'année 1874, p. 9.

<sup>37</sup> ASFG, Rapports annuels, rapport pour l'année 1876-1877, p. 7.

Après deux nouvelles années de discussion, les membres du comité semblent toujours buter sur la question du coût. C'est alors qu'ils imaginent un système de financement « interne », prenant acte du fait que les Sociétés et les gymnastes représentent une sorte de clientèle captive pour les journaux, et qu'ils vont chercher à forcer les sections à acquérir un exemplaire de journal pour au moins 10 membres. En contrepartie, on demande aux rédacteurs la gratuité des inserts au sujet des circulaires et des procès-verbaux<sup>38</sup>.

### ... à la lutte pour le statut d'organe officiel

En 1882, la convention avec *Le Gymnaste* et la *Schweizerische Turnzeitung* est reconduite sans que la question des abonnements obligatoires – trop intrusive et contraignante pour les sections membres – et de la gratuité des inserts n'ait été entérinée. De plus, des négociations se poursuivent autour des difficultés liées au caractère multilingue de la gymnastique helvétique. Ainsi, « Niggeler (...) demande que la traduction des pièces françaises soit faite par les soins du bureau du comité central. Cette question est renvoyée au président pour entente avec les deux rédacteurs. »<sup>39</sup>

Néanmoins, c'est à l'intérieur même de la Suisse romande que Dufresne va voir s'ouvrir un nouveau front dans le courant de l'année 1882, avec la création d'un journal nommé *La Gymnastique* par des membres de la section Genève, lequel demande – dès janvier 1882 – le statut d'organe officiel<sup>40</sup>. Si le nouveau journal n'obtient pas le statut d'emblée, il va alors continuer à paraître, profitant d'un essor accéléré de la gymnastique genevoise durant la décennie 1880-1889, par rapport au Canton de Vaud, et ceci pour l'unique fois du XIX<sup>e</sup> siècle (voir graphique n°4). Par ailleurs, ce journal va se faire l'écho d'un essor plus large des pratiques sportives, jouant un rôle pionnier en Suisse dans la publication d'articles sur la vélocipédie. Dans les faits, la rédaction genevoise revient devant le comité en tout début d'année 1884 et offre aux dirigeants centraux de la SFG de publier sans frais les annonces officielles. Reconnaisant que la convention actuelle est assez onéreuse, le comité nomme une commission pour étudier la proposition<sup>41</sup>.

### QUIN + MAYENCOURT 4 - Nombre de sections de gymnastique fondées par décennie dans les cantons de Vaud et Genève (1840-1909) (source : recensement de la SFG, 1907)

Finalement, la *Turnzeitung* accepte de publier les Communications officielles de la SFG aux mêmes conditions que la *Gymnastique* et l'Assemblée des délégués de 1886 choisit ce dernier titre comme organe francophone, ceci après que la commission des journaux ait préavisé que « pour la Suisse française, on désignerait comme journal officiel, celui des deux qui ferait les meilleures conditions. »<sup>42</sup>

Pionnier évincé, Fritz Dufresne manifeste son désarroi par lettre au Comité central ainsi qu'à travers des tribunes dans le *Gymnaste* où il affirme vouloir maintenir malgré tout la désignation « organe de la Société fédérale de gymnastique » en premier page de son journal<sup>43</sup>. De guerre lasse et face « à un fardeau devenu trop lourd pour lui »<sup>44</sup>, le veveysan d'adoption finit toutefois par léguer son journal en 1888 à la rédaction concurrente. Le journal est alors renommé *Le Gymnaste suisse* (il sous-titre son premier numéro *La Gymnastique et le Gymnaste réunis*) et

<sup>38</sup> ASFG, Comité central, procès-verbal de la séance du 1.06.1878, p. 5-6, traduit par nous.

<sup>39</sup> ASFG, Comité central, procès-verbal de la séance du 29.07.1882, p. 1.

<sup>40</sup> ASFG, Comité central, procès-verbal de la séance du 21.01.1882, p. 9.

<sup>41</sup> ASFG, Comité central, procès-verbal de la séance du 20.01.1884, p. 4.

<sup>42</sup> ASFG, Comité central, procès-verbal de la séance des 24 et 25.09.1886, p. 3.

<sup>43</sup> « En notre propre cause. », *La Gymnastique*, n°22, 1886, p. 1.

<sup>44</sup> « A nos lecteurs », in *Le Gymnaste suisse*, 1, 1888, p. 1.

devient l'organe francophone unique de la SFG. Il passe d'une fréquence de publication bimensuelle à hebdomadaire grâce à une subvention de 500 frs de l'association<sup>45</sup>.

Dans son premier éditorial, la rédaction du *Gymnaste suisse* ne manque pas de saluer l'engagement de Dufresne pour la « cause gymnastique », avant de souligner l'importance de la presse dans la diffusion nationale de cette dernière, en particulier au sein d'un pays multilingue :

« Que les membres dirigeants des sections se souviennent surtout que la meilleure arme en faveur de leurs efforts [...] est la parole écrite. Ecrivez donc et propagez ce qui s'écrit [...] Il serait surtout à désirer que *les sections allemandes s'abonnassent aussi à l'organe allemand et les sections allemandes à l'organe français*, afin de rapprocher les parties de la patrie séparées par la diversité de la langue. Chacune pourrait [...] apprendre quelque chose de l'autre. »<sup>46</sup>

## QUIN + MAYENCOURT 5. Arborescence des premières décennies de la presse gymnique suisse

### Epilogue : tension entre portée nationale et vellétés cantonalistes au sein des colonnes du *Gymnaste*

De par sa fonction de relai des informations officielles de la SFG ainsi que par la publication de sujets ne se limitant pas à la Suisse romande, le spectre national du *Gymnaste* est indéniable, sans parler de l'œuvre de traduction et du patriotisme parfois ardent de son rédacteur Fritz Dufresne. Cependant, les lignes du journal laissent entrevoir, via le filtre de la gymnastique, toute la complexité de la société suisse des années 1870 qui traverse alors une période d'agitation durant laquelle s'opposent une vision centralisatrice de l'État et des visions plus « décentralisées » ou cantonalistes<sup>47</sup>. En cela, les prises de position de Fritz Dufresne, qui profite de la tribune que lui offre le *Gymnaste*, sont souvent empreintes d'un fédéralisme qui détonne vis-à-vis des aspirations rassembleuses de la SFG dont le journal est pourtant longtemps l'organe officiel<sup>48</sup>.

A titre d'exemple, la Commission fédérale de gymnastique transmet aux gouvernements cantonaux en 1877 un projet d'ordonnance contraignant pour la mise en place de l'éducation physique scolaire obligatoire<sup>49</sup>. Dans le Canton de Vaud, les autorités politiques adressent le texte à la Société cantonale de gymnastique (SCVG) qui mobilise ensuite Fritz Dufresne pour expertise afin de « faire modifier sinon rejeter »<sup>50</sup> le projet. Dans un pamphlet publié dans le *Gymnaste*, Dufresne accède aux vœux de la SCVG puisqu'il tire à boulets rouges sur une ordonnance beaucoup trop intrusive et directive selon lui, en allant jusqu'à poser sa définition de ce qu'il convient d'identifier comme « un fédéralisme vaudois » :

---

<sup>45</sup> ASFG, Comité central, procès-verbal de la séance du 19.08.1888, p. 10.

<sup>46</sup> « A nos lecteurs », in *Le Gymnaste suisse*, 1, 1888, p. 1-2.

<sup>47</sup> Oliver Zimmer, *A Contested Nation : History, Memory and Nationalism in Switzerland 1761–1891*, New York : Cambridge University Press, 2003.

<sup>48</sup> A ce sujet et pour une autre discipline sportive, on lira : Grégory Quin, Philippe Vonnard, « 'Il était carabinier dans l'âme et l'est resté jusqu'à son dernier jour'. Adrien Thélin, la politique et le développement de la société suisse des carabiniers », in *RHV*, 128, pp. 71-83.

<sup>49</sup> Jean-Claude Bussard, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 42.

<sup>50</sup> ACV, PP 468, ASCVG, Assemblées des délégués, procès-verbal de l'assemblée du 29.06.1877, p. 7.



« De tout temps, le Vaudois a eu une antipathie marquée contre le verbe « falloir » ; les citoyens vaudois n'aiment pas les phrases commençant par les mots « il faut », peu importe que ces mots impératifs arrivent de Berne ou d'ailleurs ! »<sup>51</sup>

L'article entraîne une querelle par voie de presse interposée. En effet, Johannes Niggeler critique Dufresne dans la *Turnzeitung* en martelant que « lorsque le gouvernement fédéral adopte des lois et des dispositions réglementaires, il a également le droit d'exiger qu'elles soient exécutées et administrées. »<sup>52</sup>

A la SFG, la postérité retient toute l'ambivalence de Fritz Dufresne. En effet, avant de souligner les services rendus à la Société fédérale, le nécrologue presque rancunier de la *Turnzeitung* insiste sur l'influence de la culture politique vaudoise au niveau des conceptions de Fritz Dufresne :

« Son long séjour dans le Canton de Vaud avait fait de lui un fédéraliste [...]. Néanmoins, l'Association fédérale de gymnastique se souvient avec gratitude de ce que Dufresne a fait pour elle et la gymnastique. »<sup>53</sup>

---

<sup>51</sup> Fritz Dufresne, « Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique », in *Le Gymnaste*, 12, 1877, p. 3.

<sup>52</sup> Johannes Niggeler, « Wie weit die obligatorische Einführung des militärischen Vorunterrichts vom 10.–20. Altersjahre vorgerückt ? », in *Schweizerische Turnzeitung*, 14, 1878, p. 4, traduit par nous.

<sup>53</sup> « Fritz Dufresne », in *Die Schweizerische Turnzeitung*, 19, 1892, p. 1-2, traduit par nous.